

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_6_9**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Présents : 26

Votants : 31

**Objet : Suppression de postes
suite avancement de grade**

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La suppression de postes suite à avancement de grade n'est en revanche pas soumis à l'avis du Comité Social Territorial.

Suite à l'avancement de grade de quatre agents en 2025 dont les nouveaux grades ont été créés, il est nécessaire de supprimer les grades suivants :

Intitulé d'emploi	Catégorie	Grade	Temps de travail hebdomadaire	À compter du
Technicienne SPANC	C	Adjoint technique territorial	35 heures	15/09/2025
Responsable de la médiathèque	C	Adjoint territorial du patrimoine	35 heures	15/09/2025
Agent médiathèque	C	Adjoint territorial du patrimoine	28 heures	15/09/2025
Assistante petite enfance	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures	01/10/2025

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu le code général de la Fonction Publique,**

**Vu le tableau des effectifs permanents existants,
Vu la délibération n°2025_3_8 créant les nouveaux grades,
DÉCIDE :**

- 1) De supprimer les postes précédemment indiqués à compter des dates proposées,**
- 2) De compléter en ce sens le tableau des effectifs permanents de la collectivité,**
- 3) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250915-D_2025_6_9-DE